

AVIS

AVIS PUBLIC est donné par la soussignée, greffière de la ville de Shawinigan, que lors de la séance ordinaire tenue le 13 juin 2023, le conseil de la Ville de Shawinigan a adopté le règlement suivant :

SH-718 décrétant un emprunt et une dépense de 327 000 \$ pour des travaux correcteurs au cours d'eau Perchaude.

Plus précisément, le règlement vise à autoriser la Ville à procéder à des travaux correctifs au cours d'eau Perchaude en lien avec les eaux résiduaires qui y ont été rejetées et provenant de la Station de traitement de l'eau du Lac-à-la-Pêche.

Ce règlement a reçu l'approbation des personnes habiles à voter le 7 juillet 2023 et celle de la ministre des Affaires municipales le 10 août 2023.

Ce règlement est accessible au Service du greffe et des affaires juridiques, situé au 550, avenue de l'Hôtel-de-Ville, à Shawinigan, où tous les intéressés peuvent en prendre connaissance pendant les heures d'ouverture du bureau.

Ce règlement entre en vigueur le jour de sa publication.

Shawinigan, ce 18 août 2023

Me Chantal Doucet
Greffière